

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera  
**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Geschichte  
**Band:** 47 (1997)  
**Heft:** 4: Die Schweiz und der Zweite Weltkrieg = La Suisse et la Seconde Guerre mondiale

**Buchbesprechung:** Montaigne stratège [Eric Werner]

**Autor:** Dufour, Alfred

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

guerre de religion. De 1564 à 1567, Charles IX et Catherine de Médicis leur octroyèrent le droit d'élire un consulat et Henri IV, lors de son accession effective au trône, ratifia toutes les libertés acquises. Dans l'intervalle et malgré l'affaiblissement du pouvoir sous Henri III, les commissaires royaux devinrent les acteurs majeurs du jeu politique provincial. Or, l'Etat, en offrant des carrières et les lieux de pouvoirs nouveaux, allait en Limousin à la rencontre d'un particularisme vigoureux et singulier, qui ne semble avoir été conquis par le centralisme royal que parce qu'il ne supportait pas les intermédiaires. La vigueur du facteur politique ne saurait être trop soulignée dans le basculement, ou non, d'une communauté vers la Réforme. Il permit au calvinisme de s'implanter, mais de manière très limitée: une poussière d'églises de fief, plus nombreuses sur les terres du vicomte de Limoges, également roi de Navarre, et de rares communautés en litige avec leurs seigneurs. A Limoges au contraire, on ressentait trop le risque de passer sous la coupe du vicomte pour ne pas se méfier de ses options spirituelles. D'autant qu'ici comme dans la province entière, motifs politiques et religieux s'additionnaient pour garantir la fidélité à la Couronne et à l'Eglise catholique.

Au regard de l'histoire ecclésiastique, l'intérêt primordial de cet ouvrage nous apparaît dans son attention à repérer chez Limougeauds et Limousins une propension séculaire à chercher des remèdes à leurs angoisses existentielles dans la religion des œuvres. La hiérarchie catholique d'alors l'aura compris: elle s'empessa de ratifier les manifestations des confréries, même les exercices festifs condamnés peu auparavant dans ses propres statuts synodaux. L'Eglise locale favorisait un culte des reliques et des saints investi d'une forte identité citadine et provinciale, et soutenait les initiatives de laïcs privilégiant la dévotion eucharistique. Avant tout, les communautés de prêtres fil-leuls aux effectifs pléthoriques ont permis de contenir au sein de l'Eglise traditionnelle une population là aussi inquiète de son salut. Une inflation de vicaireries et une parallèle multiplication des chapellenies entre 1450 et 1550 témoignent de la vigueur de ce réservoir unique de prêtres communalistes (environ 10 000), qu'on ne retrouve guère qu'en Auvergne, en Rouergue et en Velay.

Au terme d'une exemplaire étude poursuivie sur trois générations – de l'apparition décalée du calvinisme dans la province à la chute de La Rochelle – le Limousin apparaît comme une terre de catholicité ancienne, et par là paradoxalement armée pour écarter les sollicitations du protestantisme et les outrances de la Ligue, avant que ses élites, ligueurs et royalistes réconciliés, ne se laissent séduire par la Contre-Réforme catholique.

*André Bandelier, Peseux*

Eric Werner: **Montaigne stratège**. Lausanne, L'Age d'homme, 1996, 89 p.

*La pensée politique* de Montaigne n'est assurément pas un des thèmes les plus rebattus de l'histoire de la pensée politique moderne. C'est n'est pas là non plus un des thèmes de prédilection des montaignistes de notre temps: à peine quelques études savantes depuis un quart de siècle<sup>1</sup> ou un chapitre substantiel dans les essais à grand tirage

1 Cf. Manfred Kölsch: *Recht und Macht bei Montaigne*, Berlin/Munich, 1974; Isida Cremona: «La pensée politique de Montaigne et les guerres civiles», in *Studi francesi*, 69, 1979, p. 432–448; G  ralde Nakad: «La Mairie de Bordeaux dans les Essais. Quelques grands principes de la conduite politique de Montaigne», in *Les Ecrivains et la politique dans le Sud-Ouest de la France autour des ann  es 1580*, Bordeaux 1982, p. 25–36; David Lewis Schaefer: *The political philosophy of Montaigne*, Ithaca/Londres, 1990, et John Christian Laursen: *The politics of skepticism in the ancients – Montaigne, Hume and Kant*, Leyde/New York, 1992.

d'un J. Starobinski ou d'un J. Lacouture<sup>2</sup>, les biographies fondamentales récentes d'un D. M. Frame ou d'une G. Nakad<sup>3</sup> n'abordant le sujet que par la bande. C'est dire l'intérêt du livre d'Eric Werner, qui, sous le titre *Montaigne stratège*, se présente comme une lecture historico-politique des *Essais* dégagant en une dizaine de chapitres les lignes de force de la pensée politique de Montaigne au regard des principaux événements et des figures politiques marquantes de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle français.

Poursuivant ses recherches sur la philosophie politique de ce siècle, l'auteur, qui s'est déjà signalé à l'attention des seiziémistes par de pénétrantes études sur Machiavel, prend pour point de départ (p. 7) la place faite à la *guerre* dans les différents chapitres des deux premiers livres des *Essais* – une quinzaine sur 94 – non seulement dans la thématique, mais jusque dans la structure et la manière d'écrire. E. Werner conçoit, en effet, l'*art d'écrire* de Montaigne, qui sera dès 1571 sa vie, sur le mode de l'*art militaire*. Il ne se borne cependant pas à suivre, en serrant de près les textes montaigniens, les *parallèles* qui s'imposent entre la façon d'écrire et celle de combattre – par exemple en se couvrant de citations d'auteurs comme les Parthes d'écailles et de plumes (p. 10–11) ou en se repliant avec une extrême mobilité pour laisser l'adversaire s'embourber (p. 21–23 et p. 26–27); il met encore en évidence, par rapport à ceux de Machiavel ou de l'ancien Chancelier Michel de l'Hospital, les *principes* qui commandent ces manœuvres: la distinction du domaine de la *pensée* de celui de l'*action*, partant ceux du *for interne* et du *for externe*, la *liberté de pensée* et de *croyance*, mais aussi l'*obéissance aux lois et coutumes établies* (p. 32–33). A la différence de Michel de l'Hospital, défenseur, dans son fameux discours au Parlement de Paris du 26 août 1561, d'une tolérance institutionnalisée – «mesme l'excommunié ne laisse pas d'estre citoyen» (cit. p. 39) – comme de Sébastien Castellion, partisan de «permettre en France deux Eglises» (ibid.), Montaigne apparaît aux yeux de l'auteur, qui conteste les thèses de Malcolm Smith, célébrant en lui «l'aube du pluralisme» (*Montaigne and Religious Freedom*, Genève 1991, p. 103), comme le tenant «d'une liberté limitée aux frontières de la sphère privée» (p. 33), considérant que «la regle des regles et generale loy des loix (est) que chascun observe celle du lieu où il est» (cit. ibid.). Ce n'est pas à dire pour autant que Montaigne en vienne à «absolutiser le légalisme» (ibid.); représentant d'un certain *pragmatisme*, il admet les concessions que peuvent faire les Rois à la liberté de conscience, mais comme autant de «manœuvres» et de «ruses de guerre» (p. 36–37): «n'ayans peu ce qu'ils vouloient, ils ont fait semblant de vouloir ce qu'ils pouvoient» (cit. ibid.). La *tolérance* n'est donc pas un des principes fondamentaux de la pensée politique de Montaigne pour E. Werner, mais un impératif «essentiellement pragmatique» (p. 38), car rien ne lui paraît plus monstrueux, comme le laisse entendre l'essai *D'un enfant monstrueux* (II/30), qu'un «double corps se rapportant à une seule tête» (p. 43). La conclusion est claire: «Fondamentalement parlant, il n'y a pas place pour deux religions différentes au sein d'un même Etat ... Comme Erasme, Montaigne est un modéré, il prêche la paix, l'humanité, la concorde etc., mais pas plus qu'Erasme (ou La Boétie) Montaigne ne remet fondamentalement en cause le modèle traditionnel de l'Etat monoconfessionnel. Ce modèle reste pour lui la norme» (p. 46–47).

Abordant alors le fameux silence tant reproché à Montaigne sur le massacre de la

2 Cf. Jean Starobinski: *Montaigne en mouvement*, (1982), éd. revue et complétée, Paris, Gallimard-Folio, 1993, Ch. VII: Quant aux «maniements publiques», et Jean Lacouture: *Montaigne à Cheval*, Paris, Seuil 1996, Ch. VIII: Le grand massacre: Montaigne et Machiavel.

3 Cf. Donald M. Frame: *Montaigne, A Biography*, New York 1965, rééd. 1980–82 et Berkeley, 1984; tr. fr. Paris 1994; G  ralde Nakad: *Montaigne et son temps*, Paris 1982, et *Les Essais de Montaigne, miroir et proc  s de leur temps*, Paris 1984.

Saint-Barthélemy en commentant le célèbre ajout de 1588 à l'essai *De l'utile et de l'honnête* (III/1): «le bien public requiert qu'on trahisse et qu'on mente ... et qu'on massacre», E. Werner, sans en atténuer la portée, en restitue le sens dans son contexte intellectuel. Pleinement acquis «aux principes du réalisme politique» (p. 48), l'auteur des *Essais*, en spécifiant quelques pages plus loin: «ce sont dangereux exemples, rares et maladives exceptions à nos reigles naturelles. Il y faut céder, mais avec grande modération et circonspection», témoigne qu'il est loin de rejoindre intégralement Machiavel pour se révéler plutôt comme le tenant d'un «machiavélisme modéré» (R. Aron, cit. p. 49). Laudateur de la clémence d'Auguste, n'est-il pas, dans la problématique des rapports du Prince avec les conjurations, partisan de la *modération*?

C'est aussi que pour Montaigne toute médecine, comme celles qui s'attaquent aux maladies du corps social, «porte infection» et que le cycle infernal qu'elles engendrent «est le ressort même de la guerre civile» (p. 54). Si «la vérité sur le chapitre de la guerre civile n'est pas linéaire, mais circulaire» (p. 55), comment sortir de ce cercle, dont «la loi propre ... est celle de la réversibilité des rôles» (p. 57)? Il n'y a point d'autre voie que «le retrait théorétique» et «la suspension de jugement» (p. 58–59) des sceptiques et c'est ce qui explique pour E. Werner, qui rejoint ici la plupart des montaignistes, «la décision prise en 1571 par Montaigne de démissionner de sa charge au Parlement de Bordeaux pour se retirer 'dans le sein des doctes vierges'» (p. 58). C'est ce dont rendra bien compte le propos de l'essai *De la solitude* (I/39): «Il se faut réserver une arrière-boutique toute nostre, toute franche, en laquelle nous établissons notre vraie liberté et principale retraicte et solitude.» Mais si «c'est cela même la liberté: ne dépendre que de soi» (p. 61), il s'en faut de beaucoup que lorsqu'il publie ses *Essais*, Montaigne en reste à cette «autarcie»; il va bien au public et, quant à sa *pensée*, «elle devient action» (p. 62), comme le relève finement E. Werner, avant de s'attacher à résumer dans un dernier chapitre *ce qu'est* alors cette *pensée* dans l'ordre *politique* et *comment* elle devient *action* (p. 68). C'est qu'à son sens, «les *Essais* comportent toutes sortes d'éléments propres à entrer dans la composition d'un traité analogue au *Prince* de Machiavel», mais que «parallèlement aussi, Montaigne joue son propre jeu à lui» (ibid.). Rejetant le *pluralisme confessionnel*, si ce n'est à titre provisoire, comme une «concession temporaire», Montaigne «ne croit pas à la formule de l'Etat laïc», qu'il estime «contre nature» (p. 69), pas davantage qu'il ne croit que la liberté soit «institutionnalisable» (ibid.). Si la liberté ne saurait alors exister «qu'à l'extérieur de l'Etat», «une parole libre est donc incompatible avec l'exercice du métier de citoyen» (ibid.). Il en résulte pour l'auteur, sinon «l'obligation de choisir entre la libre parole et le métier de citoyen», en tout cas une véritable casuistique quant à la façon d'exprimer cette parole: il s'agit alors de se déterminer, soit pour la «confrontation directe et ouverte» au péril de sa vie, comme l'illustre le sort d'un E. Dolet, d'un G. Bruno ou d'un M. Servet; soit pour le «reniement opportuniste» et l'alignement sur le pouvoir; soit pour la renonciation à toute vie active dans «l'exil intérieur»; soit pour l'émigration, comme Montaigne paraît l'avoir un temps envisagé au plus fort de la guerre civile; soit enfin pour le combat plus limité de l'*essai* en lieu et place de «l'éloquence civique», comme il l'a finalement choisi en adoptant «un profil bas» et la stratégie du repli partiel des Scythes «tenant en ordre leur fuite» (p. 69–70). Position en définitive complexe donc que celle de Montaigne, aux antipodes de celle de Machiavel, mais plus riche de leçons, conclut E. Werner, pour la *résistance* à toutes les formes de totalitarisme (p. 71), que ce soit celui des dictatures autocratiques ou celui du «*politiquement correct*» des opinions publiques démocratiques.

Ainsi cette *lecture politique* de Montaigne, qui dégage les principales lignes de force

de la politique montanienne, se conclut-elle sur une véritable réactualisation de la pensée de l'auteur des *Essais*, qui met en évidence la «pérennité de certaines interrogations essentielles» (p. 77) sur la liberté d'opinion et d'expression, à l'origine liées au siècle des guerres de religion, mais qui réapparaissent plus brûlantes au siècle des messianismes temporels et des impérialismes idéologiques de toutes tendances. Témoignant d'une remarquable connaissance, toute en nuances, de la pensée de Montaigne, comme de celle de ses contemporains – on déplorera toutefois l'absence de toute référence à Jean Bodin – l'ouvrage d'E. Werner, d'une sobriété de style peu commune et émaillé de citations judicieusement choisies, ne vient pas seulement heureusement enrichir la littérature relative à la *politique de Montaigne*; il représente encore une précieuse contribution à l'*histoire de la pensée politique* du XVI<sup>e</sup> siècle français.

Alfred Dufour, Genève

Peeter Järvelaid, Kristi Sak: **Constitutiones Academiae Dorpatensis (Academia Gustaviana)**. Tartu, Ülikooli Kirjastus, 1997. 97 S.

Als der schwedische König Gustav II. Adolf am 30. Juni 1632 im Feldlager vor Nürnberg die Gründungsurkunde für die Universität Dorpat (estnisch Tartu) unterzeichnete, verfolgte er vor allem zwei Ziele. Nach dem Muster der 1593 wiedereröffneten Universität Uppsala sollten die neuerworbenen baltischen Provinzen auch bildungspolitisch eingegliedert werden (es folgten 1638 die Wiedereröffnung der Universität Greifswald und 1640 die Gründung der Universität Åbo); zugleich war die Gründung eine Reaktion auf die von den Jesuiten getragene Gegenreformation, die gerade in Dorpat seit 1583 gewirkt hatten. Wenngleich die schwedische Universität Dorpat nur kurzlebig war: einer ersten Phase bis 1656 folgte noch die kurze Periode von 1690 bis 1699/1710 (in Pernau), so hat sie doch eine Tradition geschaffen, die am 21. April 1802 zur Neueröffnung durch Zar Alexander I. führte. Gerade das estnische Nationalbewusstsein hat 1932 wie 1982 (zur Zeit der Sowjetunion!) in Jubiläumsfeiern betont an den schwedischen Ursprung angeknüpft (Karl Siilivask [Hg.], «History of Tartu University 1632–1982», Tallinn 1985), und zu den ersten Handlungen im wieder freien Estland gehörte die Wiederherstellung der Statue Gustav Adolfs in Tartu. Auch die nun vorgelegte Edition der Gründungsstatuten im lateinischen (textkritisch aufgearbeiteten) Original und in estnischer Übersetzung (von Kristi Sak) dient dieser Rückbesinnung und der Einordnung Tartus in europäische Traditionen. Sie sind zugleich aber ein interessantes Dokument für die allgemeine Universitäts- und Bildungsgeschichte, vor allem durch die Angabe der im Unterricht zu behandelnden Schriften, die von den antiken Klassikern bis zu damals so aktuellen Autoren wie Johannes Althusius reichen. Nachwort und Kommentar von P. Järvelaid stellen diese Zusammenhänge her für das Projekt *Fontes Juris Nationum Europae* (FINE). Jürgen v. Ungern-Sternberg, Basel

**Complots et conjurations dans l'Europe moderne.** Actes du colloque international organisé par l'Ecole française de Rome, l'Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident moderne de l'Université de Paris-Sorbonne et le Dipartimento di storia moderna e contemporanea dell'Università degli studi di Pisa, Rome, 30 septembre – 2 octobre 1993, sous la direction de Yves-Marie Bercé et Elena Fasano Guarini. Rome, Ecole française de Rome, 1996, 773 p. (Collection de l'Ecole française de Rome, 220).

Comme l'a démontré Carlo Ginzburg (*Le sabbat des sorcières*, Paris, 1992), durant les nombreuses crises religieuses ou sociales que l'Europe a traversé dès l'aube de la civilisation chrétienne, la peur du complot n'a cessé de hanter l'imaginaire collectif et